

**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPEDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL**P****P R E S S E**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE Bulletin supp n°2 au n°95 de janvier 2015 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Directeur de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 23/01/2015

Edito :**TOUS EN GREVE
LE 3 FEVRIER**

Plus que jamais notre pays a besoin d'école. Il faut lui donner les moyens de lutter efficacement contre l'échec scolaire qui touche en premier lieu les enfants issus des milieux populaires.

Reconstruire la formation continue et renforcer la formation initiale est incontournable.

Parce que les classes restent parmi les plus chargées d'Europe il faut investir massivement et généraliser le dispositif « plus de maîtres que de classes ».

Le rattrapage salarial est indispensable pour une juste reconnaissance des personnels.

Ce sont les conditions indissociables pour offrir une culture commune à tous et permettre l'émancipation de chacun.

SOMMAIRE :**Page 1**
Edito**Page 2**
Grève**Page 3**
Déclaration d'intention**Pages 4**
CTA 15/01**GREVE NATIONALE
LE 3 FEVRIER**

Réjane JACQUOT

<http://88.snuipp.fr>

Grève le 3 FEVRIER dans l'Education

Les personnels des collectivités territoriales (ATSEM) sont également couvertes par le préavis de grève

Conditions de travail et salaires des enseignants, la ministre doit répondre !

Dans cette période de crise économique et sociale et de montée des inégalités, l'école avec ses enseignants constitue un rempart incontournable à la relégation des plus fragilisés et à la montée de tous les obscurantismes. Plus que jamais notre pays a besoin d'école, il faut lui donner les moyens de lutter efficacement contre l'échec scolaire qui touche en premier lieu les enfants issus des milieux populaires. C'est une des conditions pour offrir une culture commune à tous et toutes et permettre l'émancipation de chacun.

Or, la priorité au primaire ne se traduit pas dans les écoles. Les nouveaux rythmes scolaires ne sont pas une réponse à la difficulté scolaire. Ils accentuent la dégradation des conditions de travail des enseignants et renforcent les inégalités territoriales. Avec des effectifs parmi les plus chargés d'Europe, une formation continue exsangue, une charge de travail toujours en augmentation, une revalorisation salariale en panne et un recours croissant aux contractuels, en lieu et place d'enseignants titulaires et formés, il y a saturation.

Dans le cadre fédéral, le SNUipp-FSU appelle à la grève le 3 février prochain. Il débattre avec les personnels des suites de l'action et sera force de propositions de ces suites.

Avec la FSU, il demande un investissement massif dans l'Éducation ce qui nécessite une augmentation du budget prévu. Pour réussir l'école, il faut davantage d'enseignants mieux formés et mieux payés et améliorer leurs conditions de travail.

Améliorer les conditions de travail

Budget

Avec seulement 2 511 créations d'emplois programmées pour la prochaine rentrée, l'école manque de postes et même 6 académies se voient imposer des suppressions de postes. Le budget est nettement insuffisant. Deux mesures actées pour la rentrée 2015, l'amélioration du régime des décharges pour la direction d'école et les demi-journées d'allège-

ment de service en REP+, vont déjà consommer 1 650 postes. Il ne restera donc plus que 861 emplois pour accueillir les 23 400 élèves supplémentaires attendus à la rentrée 2015, soit un emploi enseignant pour 27 élèves. Le nombre d'élèves, par classe déjà au-dessus des moyennes européennes, ne va pas baisser et même augmentera dans trop d'écoles. De plus, les autres priorités affichées par le ministère ne vont pas se déployer (PDMQDC, -3 ans) et notre école ne va pas rattraper son retard (manque de 1 800 postes de remplacement et 4 834 RASED par rapport à 2008).

Par ailleurs, des moyens supplémentaires sont également nécessaires pour classer en éducation prioritaire toutes les écoles dont les caractéristiques le justifient. Financer cette réforme de l'éducation prioritaire et répondre aux autres besoins nécessitent un tout autre budget.

Effectifs

La taille des classes, déterminante pour la réussite des élèves comme le confirment plusieurs études, doit baisser : pas plus de 25 élèves par classe et pas plus de 20 élèves en REP et REP +, pas plus de 15 élèves pour les moins de 3 ans, effectifs allégés dans les classes scolarisant au moins un élève en situation de handicap.

Pour réussir la scolarisation des élèves en situation de handicap, il faut des professionnels formés avec statut pérenne et un salaire à hauteur des missions, pour accompagner les jeunes.

Si dans les Vosges la baisse démographique est une réalité, le retrait de 16 postes de maîtres ne permettra pas de reconstruire les RASED et la formation continue qui ne peut en rien être remplacée par M@GISTERE, parce que l'école et les enseignants ont besoin de ce qui crée du lien social...

Réforme des rythmes

Elle a des conséquences négatives sur les conditions de travail et de vie des enseignants. Le SNUipp-FSU continue d'exiger une remise à plat de cette réforme.

APC

Ce dispositif ne répond pas au traitement de la difficulté scolaire. Le SNUipp-FSU demande la fin des APC et le retour à un temps de concertation institutionnalisé dans l'emploi du temps régulier des écoles.

Gestion des personnels

Il faut remettre à plat le mode de gestion des personnels (inspection, rapport à la hiérarchie, mutations, temps partiel, droit syndical,...) qui a subi des dégradations incessantes.

Salaires

Tout le monde le reconnaît : les enseignants des écoles sont sous-payés par rapport à leurs homologues européens et aux fonctionnaires de même catégorie. L'annonce de la prime aux recteurs et rectrices a sonné comme une provocation chez nos collègues alors que leur salaire va baisser en janvier. Il faut d'urgence augmenter nos salaires. Cela passe par :

Le rattrapage des pertes de salaires ;

L'augmentation du point d'indice gelé depuis 2010 ;

Une augmentation immédiate de l'ISAE (400 € bruts annuels) accessible à toutes et tous, s'alignant sur l'ISOE de nos collègues du 2nd degré (1200 € bruts annuels).

Formation initiale et continue

Cumuler un mi-temps en responsabilité et un mi-temps en ESPE, calqué de plus sur le calendrier universitaire, n'est pas tenable, ni réaliste pour nos collègues stagiaires ; cela ne correspond pas à une véritable formation professionnelle. Il faut retrouver d'urgence un maximum d'1/3 en responsabilité et 2/3 en ESPE, afin que le volume de formation didactique et théorique prenne toute sa place et son sens.

La formation continue a quasiment disparu. Il faut d'urgence rétablir une formation continue de qualité sous forme de stages remplacés sur le temps de classe.

LA DECLARATION D'INTENTION DE GREVE

est obligatoire pour les enseignants des écoles en responsabilité d'une classe le jour de la grève :

Elle doit parvenir à la DASEN

avant le SAMEDI 31 JANVIER minuit

(préférez le fax ou le courriel !)

Elle ne concerne pas les enseignants en SEGPA, EREA, des RASED...ni les conseillers pédagogiques et les directeurs déchargés ce jour là. Seuls les enseignants qui sont susceptibles de prendre une classe dans une école le jour de la grève sont concernés.

GREVE et REMPLACANTS : l'Inspectrice d'Académie interrogée par le SNUipp le vendredi 14 novembre 2008 en CAPD s'est exprimée comme suit : « Les remplaçants qui n'ont pas reçu d'ordre de mission avant le lundi 17 novembre à 12h pour le jeudi 20 novembre, peuvent se mettre en grève sans envoyer de déclaration d'intention préalable. Les autres peuvent faire parvenir leur fax à l'IA jusque

minuit le 17 novembre au 03 29 64 00 72. » **Donc, dans le cas présent, les remplaçants qui n'ont pas reçu d'ordre de mission le samedi 31 janvier à 12h pour le 3 février, n'ont pas à faire de déclaration préalable.**

CAS GENERAL :

1°- La déclaration préalable (déclaration sur <http://88.snuipp.fr>) doit parvenir 48 heures au moins avant le jour de la grève, comprenant un jour ouvré. Exemple : pour une grève le mardi la déclaration doit parvenir samedi au plus tard à minuit. Elle peut être envoyée par courrier postal, par fax à l'IA : 03 29 64 00 72.

ou par courriel à ce.ia88-intentiongr@ac-nancy-metz.fr

2° - La déclaration indique l'affectation, le nom et le prénom, la date et l'heure à laquelle le collègue envisage de se mettre en grève. Rien n'oblige à utiliser un modèle fourni par l'administration qui demanderait plus de renseignements que la simple déclaration individuelle. Le directeur n'a aucune déclaration à faire par école, ni à l'IA, ni à l'IEN, ni à la mairie... Ni à la police !

3° - Tous les collègues en responsabilité d'une classe le jour de la grève doivent faire une déclaration préalable s'ils envisagent de suivre le mot d'ordre. Néanmoins, tous les collègues peuvent signaler leur intention de faire grève, celle-ci ne valant pas un engagement de leur part.

Service Minimum dans les écoles... EN CAS DE GREVE...

Le SNUipp rappelle son opposition à ce dispositif qui restreint le droit de grève et n'apporte pas de solution à l'amélioration de notre système éducatif.

Le Directeur de l'Ecole : la fonction de directeur n'impose pas à celui-ci d'informer la mairie des absences des grévistes potentiels. (Il est même interdit au directeur de donner des informations sur ses

collègues à qui que ce soit) C'est l'IA qui informe le maire. Le Directeur doit faciliter l'information communale sur le SMA aux familles. C'est-à-dire, réserver une place pour un affichage ou autoriser un employé communal à distribuer une information... Il doit, en revanche, afficher l'information sur les conséquences éventuelles du mouvement social. Par exemple : 'un mouvement de grève est

prévu le 3 février, votre enfant risque de ne pas être accueilli par son propre enseignant." Le SMA étant obligatoire, les enfants présents seront accueillis par les enseignants s'il y a moins de 25% de grévistes, par un personnel communal s'il y a 25% et plus de grévistes. C'est tout. Après, on donne plus ou moins d'informations aux parents selon les relations à entretenir...

Ceci est une déclaration d'intention

qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement

Nom :

Prénom :

Commune :

Ecole :

A M. Le Directeur Académique

Monsieur le Directeur Académique,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève

du **3 février 2015** à partir de ... heures.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).

Le

Signature

Ce courrier doit arriver avant le SAMEDI 31 JANVIER 2015 minuit

DSDEN 17-19 rue Antoine Hurault BP 576 - 88026 EPINAL CEDEX

ou pour plus de garantie, par FAX : 03 29 64 00 72

ou COURRIEL : ce.ia88-intentiongr@ac-nancy-metz.fr

Position FSU Lorraine au CTA du 15 janvier 2015

Notre société vit un moment grave.

Si une population nombreuse, française et étrangère, s'est levée pour défendre la liberté, ce sont les futures décisions et attitudes qui porteront notre capacité à vivre ensemble.

Au-delà de l'hommage aux victimes, la responsabilité de chacun est de regarder en face ce qui nous mène à de telles extrémités.

Pour mieux vivre ensemble, il faut mieux connaître les autres et mieux se connaître soit même.

La communauté éducative et en particulier le monde enseignant ont la tâche de mettre en lumière l'histoire des peuples et les obscurantismes. Créer du lien est essentiel. Tout ce qui y contribue doit être développé. Du lien entre les élèves, en créant des ambiances de classes favorables et en travaillant sur les origines, les cultures et les différences. Mais aussi du lien entre les personnels, notamment en développant les échanges et les rencontres. La Formation Continue doit y contribuer fortement.

Malheureusement, les suppressions que nous impose le ministère ne vont pas en ce sens. Notre académie est à nouveau particulièrement touchée par des retraits d'emplois alors que le contexte socio-économique continue de se dégrader. Les besoins de soutien des équipes ne pourront être couverts, ajoutant ainsi des difficultés aux souffrances des personnels. Il est tout à fait illusoire de prétendre améliorer les conditions de travail et d'apprentissage en continuant à supprimer des postes.

Comment échanger avec les élèves sur des sujets aussi sensibles que le vivre ensemble et comment créer les liens indispensables avec des collégiens et des lycéens dans des classes trop chargées ? Comment reconstruire les RASED, la Formation Continue et comment développer l'accueil des deux ans et le plus de maîtres que de classes dans le 1^{er} degré en supprimant des emplois ? M@gistere n'y répond pas... Il ne crée pas de lien.

L'Ecole a besoin d'humanité pour

pouvoir l'enseigner.

En ce qui concerne la répartition des moyens pour les collèges, la FSU dénonce la dégradation forte prévue pour la prochaine rentrée, notamment dans les départements plus ruraux. La baisse des effectifs prévue ne peut à elle seule expliquer ces suppressions très nombreuses (d'autant qu'aucune évolution de structure qui permettrait d'en absorber une partie n'est notée). Comment prendre en charge la diversité des élèves lorsque les effectifs de classe sont élevés ? Comment mener à bien nos missions quant à la réussite de tous les élèves sans exception dans ces conditions ?

Dans le cadre de la refondation de l'Éducation prioritaire, la FSU souhaite que Monsieur le recteur porte notre demande auprès de Madame la ministre quant à l'extension de l'indemnité Éducation prioritaire pour les AED, AESH et AP. Il s'agit d'une mesure d'égalité et de justice : présents sur le terrain, avec un statut précaire et dans des conditions souvent difficiles, les AED, AESH et AP sont pourtant la seule catégorie exclue du versement de cette prime.

Concernant les SEGPA, la FSU rappelle son attachement à maintenir, dès la 6^{ème}, un véritable enseignement adapté pour les élèves qui en ont besoin, c'est-à-dire ceux présentant des difficultés graves et durables.

La FSU se félicite des créations de postes en lycée. Cependant, au regard des effectifs croissants, les DHG sont en baisse : elles ne prennent pas en compte les besoins réels du terrain et ne permettront pas d'amélioration sensible des conditions de travail et d'exercice. La FSU regrette que cette préparation de rentrée ne soit toujours pas l'occasion de remettre à plat la réforme des lycées.

La FSU demande donc l'abandon des suppressions d'emplois. Elle demande également que les politiques de tous niveaux s'attaquent rapidement aux inégalités sociales et au pillage des richesses naturelles ou issues du travail.

Le ministère a décidé de reporter les opérations de préparation de la rentrée dans le 1^{er} degré après les élections départementales des 22 et 29 mars. Adapter les locaux, organiser les services des ATSEM, implanter des postes pour préparer les mutations et organiser les compléments de service pour les directeurs d'école, les maîtres formateurs, les temps partiels, nécessite du temps.

Les opérations de mouvement des PE seront retardées et les enseignants, tout particulièrement les stagiaires, connaîtront leurs affectations beaucoup trop tard. Ce report générera également des difficultés professionnelles pour les personnels administratifs.

Le temps de l'école n'est pas le temps des politiques. C'est pourquoi la FSU s'est adressée à la Ministre pour qu'elle revienne sur cette consigne inacceptable. Elle demande à Monsieur le Recteur de rétablir le calendrier initial des opérations.

Dans le cadre du blocage du point d'indice, une augmentation substantielle des primes de certains personnels d'encaissement nous paraît indécente.

Face à ce contexte salarial et aux dégradations des conditions de travail, la FSU appelle à la **grève le 3 février**.

RENTRÉE SCOLAIRE 2015 : LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE CONFIRME.

-19 postes dans les écoles et
-49 dans le second degré.

Dans les écoles des Vosges : -16 emplois
(Mais combien de fermetures pour pouvoir répondre aux besoins ?)

Dans le 54 : -9 , dans le 55 : -7, dans le 57 : +13
Remplacements, RASED et formation continue ne sont toujours pas à l'ordre du jour...

Les Vosges sont donc lourdement touchées par la logique comptable qui domine (16 emplois sont prévus à la suppression lors de ce CTA du 15 janvier par le Recteur). Pourtant, les besoins sont là !

**ECOLES ET COLLÈGES DES VOSGES
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC**
6, maison des Associations
Quartier de la Magdeleine
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>
tel. : 03 29 35 40 98
fax : 03 29 64 24 41
Email : snu88@snuipp.fr
CPPAP n° 0715 S 07413
ISSN n° 1266 0833
dépôt légal : janvier 2015

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au
SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL

EPINAL

**44 rue
de la Clé d'Or
8000
EPINAL**

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min

SAINT DIE

**17 rue
Cl. Jacques Pierre
88100
SAINT DIE**